

Date d'édition / Date de révision : 03/29/2023  
Date de publication précédente : 06/20/2017  
Version : 2.0



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Urée Granulaire

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : Urée Granulaire  
**Type de produit** : Solide (granulés)  
**Code du produit** : PA38YG

**Utilisations**  
**Domaine d'application** : Applications professionnelles, Applications industrielles  
**Utilisations** : Industriel /Engrais

**Fournisseur**  
**Données relatives au fournisseur** : Yara Belle Plaine Inc.

**Adresse**  
**Rue** : 2 Kalium Road  
**numéro** : Box 39  
**Code postal** : S0G 0G0  
**Ville** : Belle Plaine  
**Pays** : Canada

**Téléphone** : 306 345 4200  
**N° fax** : 306 345 2353  
**Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : BellePlaineHESQ@yara.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : 1 (306) 345 4200 (24/7)

**Organisme consultatif/centre antipoison national**

**Nom** : Poisons and Drug Information Service  
**Téléphone** : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange.** : Non classé.

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.  
**Mentions de danger** : Non applicable.  
**Conseils de prudence** : Non applicable.  
**Autres informations** : Ce produit forme un mélange glissant au contact de l'eau.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Substance

#### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

**Autres moyens d'identification** : Urea  
**Numéro CAS** : 57-13-6

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (p/p)
Urée	57-13-6	90 - 100

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.**

**Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

**Formule chimique** : CH4N2O

## Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la

matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- |                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| <b>Inhalation</b>            | : | L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| <b>Ingestion</b>             | : | Aucun effet important ou danger critique connu.  |

##### Signes/symptômes de surexposition

- |                              |   |                           |
|------------------------------|---|---------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Inhalation</b>            | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Ingestion</b>             | : | Aucune donnée spécifique. |

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| <b>Note au médecin traitant</b>  | : | Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. |
| <b>Traitements particuliers</b>  | : | Pas de traitement particulier.  |
| <b>Protection des sauveteurs</b> | : | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.  |

Voir Information toxicologique (section 11)

## **Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

#### Moyens d'extinction

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>                | : | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>              | : | Non identifié.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>               | : | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.  |
| <b>Produit de décomposition thermique dangereux</b> | : | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, ammoniac, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. |

#### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel</b> | : | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
|---|---|---|

#### Équipement de protection spécial pour le personnel

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel</b> | : | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome |
|---|---|---|

**préposé à la lutte contre le feu** : (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.  
**Remarque** : Non explosif.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements

et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Urée	AIHA WEEL (1999-01-01). TWA 10 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

- Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement**

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène**

- Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection oculaire/faciale**

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure

à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Protection du corps</b>                                  | : | L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.   |
| <b>Autre protection pour la peau</b>                        | : | Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. |
| <b>Protection respiratoire</b>                              | : | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  |
| <b>Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)</b> | : |    |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <b>État physique</b>  | : | Solide [granulés]  |
| <b>Couleur</b>  | : | Blanc.,  |
| <b>Odeur</b>  | : | Inodore. légèrement odorante, odeur d'ammoniaque                                   |
| <b>Seuil olfactif</b>   | : | Indéterminé.   |
| <b>pH</b>   | : | 9.5 [Conc. (% poids / poids): 100 g/l ]  |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                              | : | 134 °C (134 °C)  |
| <b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b> | : | Non applicable.  |
| <b>Point d'éclair</b>   | : | Non applicable.  |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | : | Indéterminé.   |
| <b>Inflammabilité</b>   | : | Ininflammable.   |
| <b>Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>       | : | <b>Seuil minimal:</b> Non applicable.<br><br><b>Seuil maximal:</b> Non applicable. |
| <b>Tension de vapeur</b>  | : | 0.000016 hPa @ 20 °C (20 °C)   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>   | : | Non applicable.  |
| <b>Densité relative</b>   | : | Indéterminé.   |
| <b>Masse volumique apparente</b>  | : | 740 - 780 kg/m <sup>3</sup>  |
| <b>Densité</b>  | : | 1.33 g/cm <sup>3</sup>   |

**Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide

**Solubilité dans l'eau** : > 100 g/l

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

**Température d'auto-inflammation** : Non applicable.

**Température de décomposition** : Indéterminé.

**Viscosité** : **Dynamique** Indéterminé.  
**é:**  
**Cinématique** Non applicable.  
**ue:**

**Caractéristiques d'explosivité** : Non explosif.

**Propriétés oxydantes** : Aucun Aucune substance comburante présente.

#### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** : 3.2 mm

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.

**Matériaux incompatibles** : L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif.

**Remarque** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
Oxidizing agents  
les acides  
les alcalins  
Nitrites et nitrates

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Urée				
	OECD 401 DL50 Orale	Rat	14,300 mg/kg	Non applicable.

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé**

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Sensibilisation****Conclusion/Résumé**

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Urée				
	Orale	Rat	Négatif NOAEL 2,250 mg/kg	Non applicable.

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Urée				
	Orale	Rat	Développement- Négatif 1000 mg/kg bw/jour	7 jours par semaine

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Risque d'absorption par aspiration**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| <b>Inhalation</b>            | : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Inhalation</b>            | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucune donnée spécifique. |

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme****Exposition de courte durée**

- |                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| <b>Effets immédiats possibles</b> | : Non disponible. |
| <b>Effets différés possibles</b>  | : Non disponible. |

**Exposition de longue durée**

- |                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| <b>Effets immédiats possibles</b> | : Non disponible. |
| <b>Effets différés possibles</b>  | : Non disponible. |

**Effets chroniques potentiels sur la santé**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Urée	Chronique NOAEL Orale	Rat	2,250 mg/kg	12 mois 7 jours par semaine

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres effets** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Inhalation</b>            | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucune donnée spécifique. |

**Valeurs numériques de toxicité****Estimations de la toxicité aiguë**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale	Cutané	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières et brouillards)
Urée	14,300 mg/kg	N/A	N/A	N/A	N/A

**Section 12. Données écologiques****Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
Urée				
	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	21,060 mg/l	96 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Daphnie	10,000 mg/l	24 h
	OECD 201 Aiguë CE50 Eau douce	Algues	24,541.9 mg/l	72 h
	OECD 201 Chronique CE10 Eau douce	Algues	6,895.8 mg/l	72 h
	215 Poisson, essai sur la croissance des juvéniles Chronique CE10 Eau douce	Poisson	7,247 mg/l	28 d
	OECD 211 Chronique CE10 Eau douce	Daphnie	140.7 mg/l	21 d

**Conclusion/Résumé**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Persistance et dégradation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Urée	302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA	96 % - Intrinsèquement biodégradable - 16 d	Non applicable.	Boues activées

**Conclusion/Résumé**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Urée	1.73-1.73	Non applicable.	faible

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **Mobilité dans le sol**

- Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.
- Mobilité** : Ce produit peut être véhiculé par les écoulements d'eau souterrains ou les ruissellements de surface, car sa solubilité est de : élevée
- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **Section 13. Données sur l'élimination**

#### **Produit**

- Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## **Section 14. Informations relatives au transport**

Regulation: UN Class	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>Renseignements complémentaires</b>	

<b><u>Dangers pour l'environnement</u></b> : Non.
---

<b>Regulation: IMDG</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>Renseignements complémentaires</b>	
<b><u>Polluant marin</u></b>	: Non.

<b>Regulation: IATA</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>Renseignements complémentaires</b>	
<b><u>Polluant marin</u></b>	: Non.

<b>Réglementation: Classification pour le DOT</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Non.
<b>Autres informations</b>	
<b><u>Polluant marin</u></b>	: Non disponible.

<b>Réglementation: Classe TMD</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable.
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	Non applicable.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Non.
<b>Autres informations</b>	

Non applicable.

**Dangers environnementaux** : Non.

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**IMSC**

**Bulk cargo shipping name** : UREA  
**Class** : Non applicable.  
**Groupe** : C  
**Marpol V** : Non-HME

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non applicable.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Listes canadiennes**

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Liste d'inventaire**

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (CSCL)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

**EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Lista europeo(ne) des produits chimiques commercialisés)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Canada**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Thaïlande**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Viêt-Nam**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

**Légende des abréviations** : ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises

Date d'édition : 03/29/2023

Page:13/15

Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises  
 Dangereuses par Route  
 ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
 FBC = Facteur de bioconcentration  
 bw = Masse corporelle  
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
 RPD = Règlement sur les produits dangereux  
 IATA = Association internationale du transport aérien  
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
 LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 N/A = Non disponible  
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
 SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons  
 SGG = Groupe de séparation  
 NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Non classé.

<b>Sources de données clés</b>	EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.
	National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
	Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.

### Historique

<b>Date d'impression</b>	01/27/2026
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	03/29/2023
<b>Date de publication précédente</b>	06/20/2017
<b>Commentaires à l'issue de la révision</b>	Mise à jour sur le section 1 (Adresse courriel)
<b>Version</b>	2.0
<b>Élaborée par</b>	Product Stewardship and Compliance (PSC).

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte.**  
 Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

